

COMPTE RENDU SEANCE

Du mercredi 6 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le mercredi 6 octobre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian ; RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent : KAMILLE Abou-kanh,

Absents donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à MILHET Benoit.

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2021 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Vente terrain MAZAN

Vu la demande faite par Monsieur et Madame MAZAN qui souhaitent acquérir un terrain cadastré sous le numéro C 391 appartenant à la commune de Boissezon.

Vu que la parcelle se situe en zone constructible de la carte communale.

Vu la délibération n°32/2011 du 27 avril 2011 qui fixe à 4,60€ le m² en zone constructible.

Après délibération le conseil :

Accorde la vente de la parcelle C 391 pour la somme de 4,60 € le m².

Dit que les frais sont à la charge de l'acheteur.

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Vente terrain CHEVALIER

Vu la demande faite par Madame CHEVALIER Ghislaine qui souhaite acquérir un terrain cadastré sous le numéro AB 340 appartenant à la commune de Boissezon.

Vu que la parcelle se situe en zone naturelle de la carte communale.

Vu la délibération n°32/2011 du 27 avril 2011 qui fixe à 0,50€ le m² en zone non constructible.

Après délibération le conseil :

Accorde la vente de la parcelle AB 340 pour la somme de 0,50 € le m².

Dit que les frais sont à la charge de l'acheteur : frais de géomètre, frais de notaire, ...

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Points d'aspirations sur la Durenque

Il est proposé au conseil de mettre en place deux points d'aspirations sur la rivière « Durenque » afin de permettre la défense incendie sur ces deux secteurs du village.

Après délibération Le Conseil :

Accepte la mise en place de deux points d'aspirations sur la Durenque : Un point d'aspiration au niveau du moulin et un point d'aspiration au Planiol pour desservir la rue Amédée Maraval (derrière le fort). Les travaux devront être fait dans les deux années à venir.

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant la mise en place des deux points d'aspirations.

Utilisation du gymnase

Il est proposé au conseil :

-de ne pas louer le gymnase aux particuliers ces derniers ayants la possibilité de louer la salle polyvalente.

- de louer à titre gratuit le gymnase exclusivement aux associations de la commune.

- de louer le gymnase au tarif de 100€ exclusivement aux associations hors commune et ayant leur siège social dans le Tarn.

Après délibération :

Le conseil accepte

-de ne pas louer le gymnase aux particuliers ces derniers ayants la possibilité de louer la salle polyvalente.

- de louer à titre gratuit le gymnase exclusivement aux associations de la commune.

- de louer le gymnase au tarif de 100€ exclusivement aux associations hors commune et ayant leur siège social dans le Tarn.

Location du gîte communal à Arts Passion pour la Biennale D'Aquarelle 2021

Considérant que l'association Arts Passion organise une biennale d'aquarelle du 18 septembre au 3 octobre 2021.

Considérant la demande faite par l'association Arts Passion qui souhaite louer le gîte communal pendant la biennale d'aquarelle entre le 18 septembre et le 3 octobre 2021.

Il est proposé de louer le gîte communal à l'association Arts Passion pendant la biennale d'aquarelle pour les 2 weekends et pour la somme de 625€, dont 25€ de taxe de séjour et 600€ le forfait nuitées. Afin de délibérer, Mr MILHET Benoit, Président de l'association Arts Passion ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la location du gîte communal pour les 2 weekends et pour la somme de 625€.

Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022

Considérant que les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur le traitement des dossiers d'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

Considérant que la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet afin de traiter les dossiers d'urbanisme à travers le service d'urbanisme de la ville de Castres.

Vu qu'il nous est proposé de renouveler la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Il est donc proposé au Conseil :

Le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Autorise Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2022 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Approbation et plan de financement « travaux voirie communale 2021 »

Madame Le Maire propose au conseil des travaux de voiries dans le village pour 2021. Une proposition de devis pour des travaux en zone mécanique et zone manuelle est faite 17 650 € HT.

Proposition du plan de financement :

Conseil Départemental Tarn (FAVIL 2021)	7 875.55€
CACM	4 887.22€
Autofinancement : Commune	4 887.23€

Approbation du compte administratif et compte de gestion du budget annexe 2020

Le Conseil Municipal examine les Comptes 2020 du Budget Annexe.

Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du Budget Annexe 2020.

Clôture du compte administratif du budget annexe 2020 suite au transfert du service assainissement à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Il est proposé au conseil :

La clôture du compte administratif du budget annexe 2020 suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la clôture du compte administratif du budget annexe 2020 suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Approbation de la charte informatique (RGPD)

Suite à la mise en place du RGPD (Le règlement général sur la protection des données), il est proposé au conseil d'approuver une charte informatique.

Après délibération,

Le conseil approuve à l'unanimité la charte informatique.

La séance est levée à 21h30